

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commissions du 16 Octobre 2018

Président M. MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR, BERT

COURRIERS CLUBS

Courriers des Clubs de Vallée de la Gresse ; Seyssins ; La Batie Divisin ; Pierre Chatel ; Reventin ; Establin

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 409 sur le site du District de l'Isère Football

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes validées : Sud Isère, Manival ; Fontaine ; Asieg ; Tignieu ; Miribel ; Vallée de la Gresse ; LCA ; Ro-Claix ; Ver Sau ; St Joseph de Rivière ; Beauvoir ; St Martin d'Uriage ; vallée du Guiers ; St Paul de Varcès ; Four ; Dolomieu ; Chabons ; Chatte ; St Martin Uriage ; Sassenage ; Estrablin ; St André le Gaz ; St Quentin sur Isère ; Balmes N.I ; Tullins ; St Lattier ; MOS3R ; ND de Mesage ; Seyssinet ; Voreppe, Charvieu Chavagneux ; St Hilaire de la Cote ; Lauzes ; UNIFOOT ; Eyzin Pinet ; Asp Bourgoin ; Oyeu ; ECBF ; Vézeronce ; Goncelin ; Corbelin ; St Siméon de Bressieux ; Bilieu ; St Marcellin ; Moirans ; Belledonne Gresivaudan ; Domarin ; 2 Rochers, Beaucroissant ; Beaurepaire ; Champagnier ; Pierre Chatel ; Voiron

Listes en attente : Cassolard Passageois ; Velanne ; Pays Allevard ; Rives ; Valondras

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

